

PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°
DCMP/.32/T/2024-2025 POUR LES TRAVAUX DE PARACHEVEMENT
DES HANGARS SITUES A NGAGARA Q6**

Date de Publication

: 28./10/2025

Date d'ouverture des offres

: 17/11/2025

Objet

1. L'office Burundais des recettes « OBR », invite par le présent avis d'appel d'offres national ouvert, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour l'exécution des travaux de parachèvement des hangars situés à Ngagara Q6.

2. Financement du marché

Le marché est financé à 100% sur fonds de l'OBR, exercice 2025-2026.

3. Allotissement

Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont constitués des Travaux de parachèvement des hangars situés à NGAGARA Q6

4. Le délai d'exécution

Le délai d'exécution est fixé à Quatre-vingt-dix (90) jours calendaires, à compter de la date de notification définitive du marché.

Conditions de participation

5. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales, possédant les capacités techniques, juridiques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
6. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'inéligibilité énumérée à l'article 161 de la loi n° 1/04 du 29/01/2018 portant modification de la loi n° 1/01 du 04/02/2008 portant Code des Marchés publics.

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

7. Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté au commissariat des services généraux de l'OBR situé au 3^{ème} étage de l'immeuble VIRAGO sise quartier industriel, avenue de la Tanzanie, N° 936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22282146.
8. Il peut être obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant paiement d'un montant non remboursable de cinquante mille Francs Burundi (50.000 BIF), qui sera versée sur le sous-compte de transit des recettes non fiscales de l'Etat n° CC10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi.
9. Toute question concernant le présent dossier d'appel d'offres doit être adressée par écrit au Commissariat des services généraux de l'OBR à l'adresse ci-dessus, en mentionnant la référence de la publication, au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres figurant au point 12 ci-dessous. Le Maître d'Ouvrage répondra par courrier ou courrier électronique à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue au plus tard dans les cinq (05) jours calendaires précédant la date limite de dépôt des offres.

Visite du site des travaux.

Une visite guidée des sites des travaux est fortement recommandée aux Hangars situés à NGAGARA Q6.

La rencontre est fixée à 11h 00 sur le site en date du 10-11 2025.

NB : La visite n'est pas obligatoire.

Présentation et date-limite de dépôt des offres

1. Les offres devront comprendre une garantie bancaire (ou toute autre institution financière) de soumission d'un montant de Trois millions de Francs burundais (3.000.000 BIF).
2. Les offres devront être déposées au commissariat des services généraux de l'OBR situé au 3^{ème} étage de l'immeuble VIRAGO sise quartier industriel, avenue de la Tanzanie, N° 936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22282146 au plus tard le ____/____/2025 à 9 heures 30 minutes précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.



Séance d'ouverture des offres

3. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions de l'immeuble VIRAGO sise quartier industriel, avenue de la Tanzanie, N° 936a/A, 2^{ème} étage, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent, le 27/11/2025 à partir de 10 heures précises.

Conformément à l'article 22, alinéa 9 du Code des Marchés Publics révisé, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres. Un procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les membres de la sous-commission d'ouverture.

Validité des offres

4. Les offres demeureront valables pendant une période de quatre-vingt-dix jours (90 jours) calendaires à compter de la date-limite d'ouverture des offres.

Critères de qualification.

5. Les exigences en matière de qualifications sont indiquées dans les DPAO et à la Section II du présent dossier d'appel d'offres.

Fait à Bujumbura, le 22/10/2025

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

Cyrille NKANUYE

